

Résumé non technique



Mars 2020

SOMMAIRE

I.	Introduction.....	3
	<i>Le PCAET de la CdC du Pays de Falaise.....</i>	<i>3</i>
	<i>Une concertation forte et continue.....</i>	<i>4</i>
II.	Les différentes étapes du PCAET	4
	<i>Le diagnostic.....</i>	<i>4</i>
	<i>La stratégie de Transition Energétique de la CdC du Pays de Falaise.....</i>	<i>9</i>
	<i>Les objectifs chiffrés.....</i>	<i>14</i>
	<i>Les évolutions quantifiables.....</i>	<i>15</i>
	<i>Le programme d’actions.....</i>	<i>17</i>
	<i>L’évaluation environnementale stratégique.....</i>	<i>25</i>

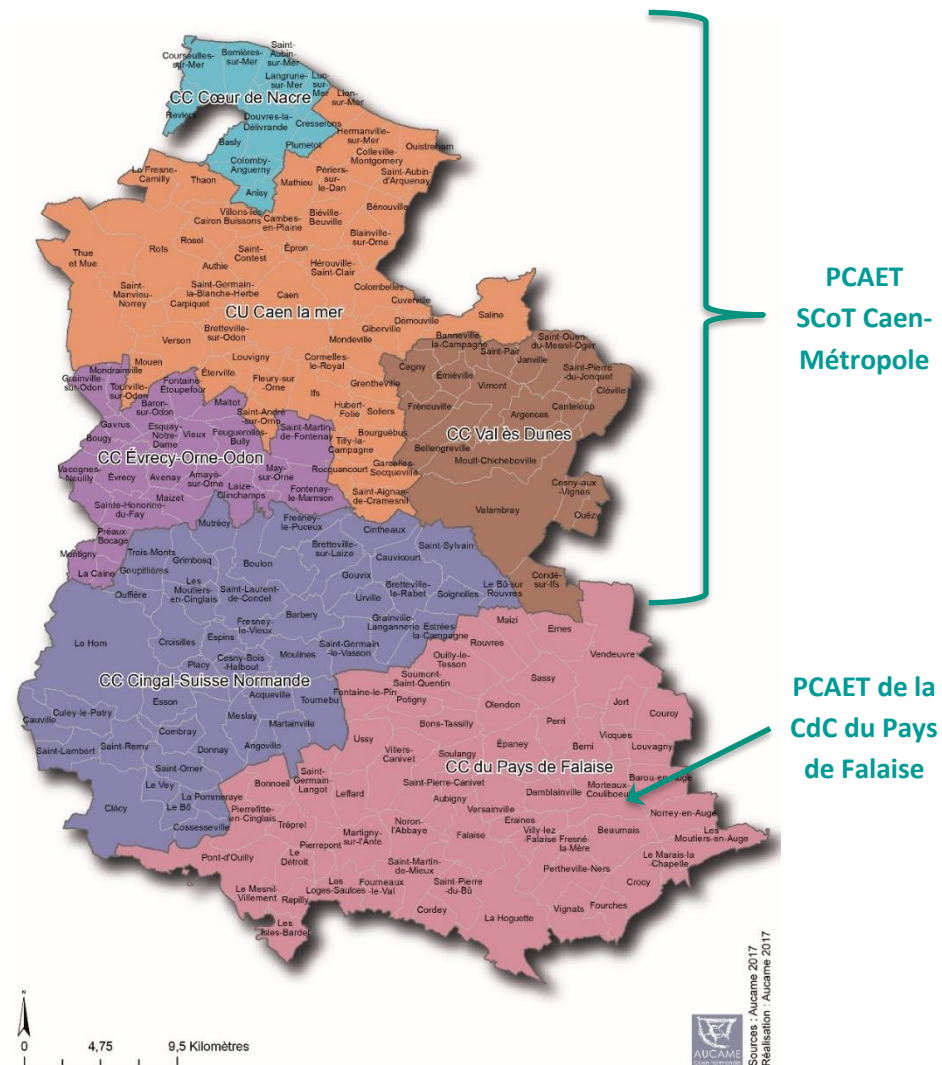
I. Introduction

Le PCAET de la CdC du Pays de Falaise

Créée en 2000, la **Communauté de Communes du Pays de Falaise** est un territoire rural, situé au sud-est du département du Calvados, qui regroupe 58 communes et compte plus de 28 000 hab. En tant qu'EPCI de plus de 20 000 hab., la **loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (dite Loi TE CV) d'août 2015, lui impose de réaliser un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Il s'agit d'un outil de planification énergétique des collectivités locales établie pour une durée de 6 ans, qui comprend les éléments suivants : Un **diagnostic**, une **stratégie** Climat Air Energie et un **programme d'action**. Au-delà des thématiques énergie et climat, le PCAET traite également des questions relatives à la qualité de l'air, à la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité. C'est une démarche territoriale qui implique l'association de l'ensemble des acteurs du territoire.

La CdC du Pays de Falaise s'est engagé dans l'élaboration du PCAET aux côtés du **Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole**, syndicat mixte ouvert, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale voisin, et dont la CdC fait partie depuis 2016. Les élus du territoire ont perçu cette obligation réglementaire comme une **opportunité** pour travailler sur ces problématiques avec le Pôle et définir une politique plus vertueuse, inscrite dans le développement durable. En parallèle, la CdC du Pays de Falaise s'est engagée dans la mise en place du **label Cit'ergie** en interne, afin de définir des actions concrètes propres à la collectivité, dans les champs de ses compétences.

Les travaux d'élaboration, d'animation et de rédaction du PCAET de la CdC du Pays de Falaise se sont déroulés **de janvier 2018 à mars 2020**.



Une concertation forte et continue

Tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET, la CdC du Pays de Falaise a associé l'ensemble des acteurs du territoire, afin de les impliquer dans l'élaboration, puis dans la mise en œuvre du PCAET. En effet, la CdC reste compétente en matière de transition énergétique et maître d'ouvrage, ou tout du moins à l'initiative de nombreuses actions sur son territoire. Mais l'atteinte des objectifs fixés ne pourra pas se faire sans une implication forte des autres acteurs du territoire : habitants, entreprises, agriculteurs... responsables de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.

Le **cahier de la concertation**, qui fait partie intégrante du dossier du PCAET de la CdC du Pays de Falaise, permet de rendre compte de :

- Tous les temps de présentation, d'information, d'échanges et de co-construction qui ont été menés et qui ont permis d'élaborer le Plan Climat (séminaires, réunions individuelles et collectives, témoignages),
- L'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche de construction et qui seront ensuite mobilisés pour la mise en œuvre du Plan Climat du territoire (cartographie des acteurs),
- La participation de la CdC du Pays de Falaise aux autres temps d'échanges organisés par les acteurs impliqués dans les domaines du Climat, de l'Air et de l'Energie, notamment la Région Normandie, chef de file et le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, porteur d'un PCAET à l'échelle du SCoT voisin.

II. Les différentes étapes du PCAET

Le diagnostic

Le diagnostic a été mené à l'échelle de la CdC du Pays de Falaise pour l'ensemble des données demandées dans le décret d'application du PCAET. Une grande partie du diagnostic a été réalisée en régie, à l'aide des données disponibles. Ce diagnostic a ensuite été enrichi tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET, grâce aux nombreux contacts avec les acteurs locaux, qui ont parfois apportés une expertise technique, des outils et/ou des données complémentaires contribuant à la réalisation du document.

Les grandes lignes du diagnostic

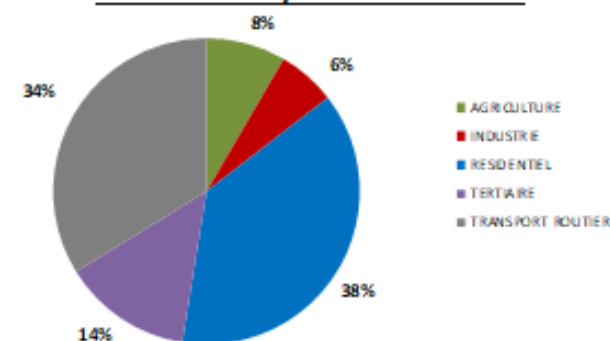
La CdC du Pays de Falaise est un territoire **démographiquement dynamique**. Le nombre d'habitants augmente chaque année alors que le solde naturel s'équilibre. Le territoire fait face à un phénomène de **migration**, notamment dû à la présence de la Route Nationale n°518, axe nord-sud important, qui relie Caen et Falaise. En effet, les secteurs situés au nord du territoire, le long de cet axe, sont particulièrement dynamique, au détriment de la ville-centre de Falaise, qui perd des habitants et qui présente un **taux de vacance** des logements important (plus de 10 %). Cependant, le pôle principal de Falaise regroupe tout de même **environ un tiers** de la population totale de la CdC. Le reste du territoire est très **majoritairement peu dense, voire très peu dense**.

En 2014, sur le territoire de la CdC du Pays de Falaise, **571 GWh d'énergie ont été consommés, tous secteurs confondus**. Ceci représente une consommation d'énergie moyenne annuelle de **20,3 MWh** par habitant. Ce chiffre est **inférieur** à celui observé à l'échelle du Pôle Métropolitain (24 MWh/hab.).

Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont le **Résidentiel (38 %)** et les **Transports routiers (34 %)**, qui représentent au total 72 % des consommations totales du territoire.

Le **tertiaire**, c'est-à-dire les activités de service : commerces, bureaux... représente **14 %** ; **l'agriculture (8 %)** et **l'industrie (6 %)**.

Répartition des consommations d'énergie par secteur de la CdC du Pays de Falaise en 2014



Ces consommations d'énergies, principalement **fossiles (à plus de 80 %)**, outre leurs impacts sur les émissions de gaz à effet de serre, donc sur les changements climatiques et de polluants atmosphériques, donc sur la santé humaine, représentent également des **dépenses énergétiques** importantes pour le territoire et les ménages. Au total, ce sont **67 millions d'euros** alloués chaque année aux achats d'énergies. Ce chiffre est **en augmentation de +26 %** par rapport à 2005, malgré la diminution des consommations. Cela représente l'équivalent de **2 379 €/an/habitant**, dont 1 030 € de carburant.

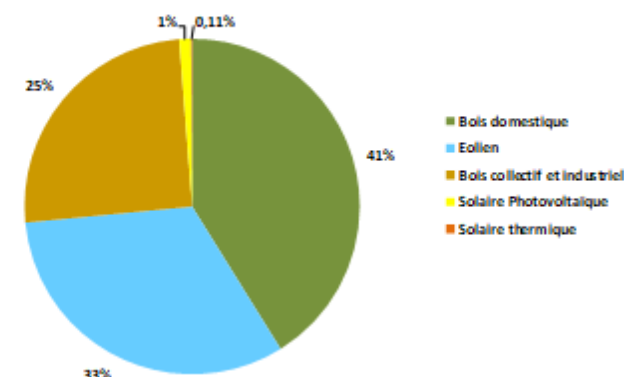
La CdC du Pays de Falaise a donc identifié l'enjeu de valoriser les ressources locales pour produire une énergie renouvelable, afin d'accroître son indépendance énergétique et de maîtriser les coûts liés aux consommations d'énergie (-> c'est également un enjeu de lutte contre la précarité énergétique des ménages du territoire).

Dans ce domaine, la CdC du Pays de Falaise fait figure d'exemple, car en **2016**, les **énergies renouvelables** produites localement s'élevaient à **108,5 GWh, soit 20 %** des consommations d'énergie du territoire (contre 15 % au niveau national) et cette production est en **forte progression**.

Parmi ces ENR, le **bois-énergie représente 66 % des énergies renouvelables** (41% pour le bois domestique et 25% pour le bois collectif). Cependant, cette production a **peu progressé depuis 2010** et elle peut représenter une **menace pour la qualité de l'air**, quand elle est mal utilisée (foyers ouverts, mauvaise combustion ou bois de mauvaise qualité). Dans le développement du bois-énergie, il faut donc privilégier le renouvellement des unités individuelles et le **développement des unités collectives** et des réseaux de chaleur, afin de préserver la qualité de l'air.

Le **grand éolien terrestre** représente quant à lui **33% des énergies renouvelables** produites, tandis que le **solaire** est anecdotique (**1%**).

Répartition des productions d'énergies renouvelables par filière en 2016 - CdC du Pays de Falaise



Concernant la **qualité de l'air**, les **2 secteurs prioritaires** sont **l'agriculture** et les **transports routiers**. Cependant, en comparaison de la Basse-Seine en Haute Normandie ou des secteurs autour des grandes agglomérations du Calvados (Caen, Lisieux), le territoire de la CdC du Pays de Falaise bénéficie d'une **qualité de l'air bonne**.

Deux points de vigilance sont à observer néanmoins, concernant :

- Les **particules en suspension**, par rapport au développement du bois-énergie.
- **L'Ammoniac**, le territoire de Falaise étant très agricole.

Au regard des objectifs fixés au niveau national, le territoire de la CdC du Pays de Falaise a d'ores et déjà rempli les objectifs nationaux 2030 pour le dioxyde de soufre (SO₂) et les Composés Organiques Volatils (COV). Les émissions d'Ammoniac doivent encore baisser de 2 %, mais les efforts les plus importants à fournir concernent les **oxydes d'azotes** (émissions liées aux transports) et les **PM 2.5** (agriculture, transport et résidentiel).

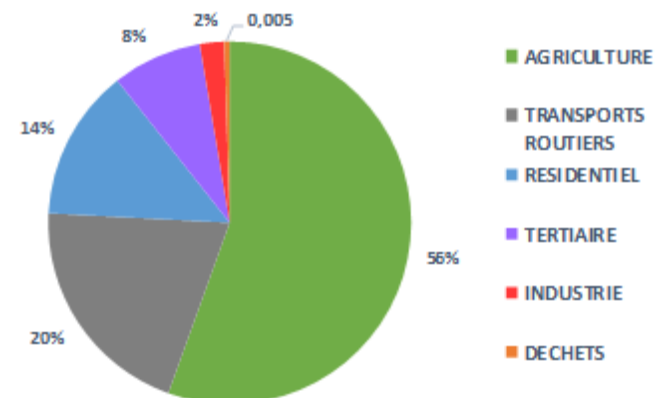
Les **émissions de gaz à effet de serre** (GES) du territoire de la CdC du Pays de Falaise s'élevaient à plus de **234 000 tonnes équivalent CO₂** en 2014.

Les **sources** d'émissions de GES sont multiples : **activités agricoles** (56 %), **transports routiers** (20 %), **bâtiments résidentiels** (14 %) et tertiaires (8 %).

Mais pour un territoire comme la CdC du Pays de Falaise, où les espaces agricoles et naturels prédominent, **les émissions hors combustion sont majoritaires**. Les leviers primordiaux pour réduire les émissions de GES et leurs impacts sur le climat sont donc de :

- Faire évoluer les **pratiques agricoles**,
- Avoir recours à des **énergies moins carbonées**,
- Augmenter la **séquestration de carbone** dans les sols et les boisements.

Répartition des émissions de GES par secteur en 2014 - CdC du Pays de Falaise



Or, au total, le territoire du Pays de Falaise stock **37 ktéq.CO₂** dans les **forêts et les sols**, ainsi que **192 ktéq.CO₂** dans les **matériaux bois**, soit un total de **230 ktéq.CO₂**. Cela représente l'équivalent des émissions de GES du territoire de la CdC du Pays de Falaise en 2014.

Le territoire de la CdC du Pays de Falaise atteint donc, en théorie la NEUTRALITE CARBONE.

Concernant la **vulnérabilité du territoire aux changements climatiques**, des évolutions du climat sont **aujourd'hui démontrées localement** avec :

- Une augmentation de la température moyenne de **+ 0,8 °C** ;
- Un **déficit en eau multiplié par 3,4**, voire plus localement, en fonction de la profondeur des sols ;
- **Des impacts sur la Biodiversité** : En Normandie, plus d'un million d'espèces (animales et végétales) sont menacées, c'est-à-dire **1/8** ;
- **Des impacts sur l'Agriculture** : Modifications des **cycles végétatifs**, **baisses des rendements** au niveau des cultures, **déficit de fourrage** pour les élevages.

Par ailleurs, les évolutions **prévisibles** localement seront **plus ou moins importantes selon la politique climatique mise en place** :








<i>(Période de référence 1976-2005)</i>	Avec une politique climatique immédiate (accord de Paris)	Sans politique climatique
Poursuite de l'augmentation des températures (+0,8 °C)	+1,1 °C	+3,6°C
Augmentation du nombre de jours de chaleur (15 jrs/an)	23 jrs/an	60 jrs/an
Diminution du nombre de jours de gelée (23 jrs/an)	16 jrs/an	7 jrs/an
Diminution des précipitations d'avril à septembre (352 mm)	354 mm	290 mm (-62 mm)

Pour un territoire rural et agricole comme la CdC du Pays de Falaise, les principales vulnérabilités concernent les **régimes hydrographiques**. En période sèche, des **déficits hydriques** importants pourraient avoir des conséquences notables sur la ressource en eau potable, mais aussi sur l'abreuvement du bétail et l'irrigation des cultures. Des conséquences sur le **tourisme** dans la vallée de l'Orne (Pont-d'OUILLY) pourraient également être ressenties. En période humide, les pluies abondantes et brutales pourraient renforcer **l'érosion des sols**, provoquant des inondations par **ruissellement et coulées boueuses**, des pertes de rendements des cultures et une dégradation de la qualité des cours d'eau (matières en suspension dans les rivières).

La stratégie de Transition Energétique de la CdC du Pays de Falaise

Les élus de la CdC du Pays de Falaise se sont fixés comme ambition de départ d'atteindre, grâce aux actions du PCAET, les objectifs de la Loi TE CV, qui sont des objectifs ambitieux. La stratégie Climat Air Energie de la CdC du Pays de Falaise a notamment été définie au cours d'un **atelier de travail** avec les membres du comité de suivi PCAET, grâce à un exercice très concret, autour des objectifs du territoire et des actions à mener pour les atteindre. La synthèse des résultats de cet atelier et les réunions de concertation avec les acteurs du territoire qui ont suivis, ont permis de constituer la stratégie Climat Air Energie de la CdC du Pays de Falaise. Cette stratégie a ensuite été **reprise, améliorée et affinée** par les élus de la CdC du Pays de Falaise, au fur et à mesure de l'avancée de la construction du programme d'actions, pour arriver à la stratégie définitive suivante.

Une stratégie autour de 5 grands axes principaux, 2 axes transversaux et 30 objectifs stratégiques (OS), qui composent la trame du plan d'action de transition énergétique du Pays de Falaise :

	Axe 1 : Habitat et patrimoine public
	Axe 2 : Déplacements routiers
	Axe 3 : Entreprises et Agriculture
	Axe 4 : Gestion des déchets
	Axe 5 : Énergies renouvelables
	Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques
	Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air



Axe 1 : Habitat et patrimoine public

- OS1.1 : Rénover le parc privé de manière performante
- OS1.2 : Sensibiliser les ménages
- OS1.3 : Optimiser le patrimoine public et réduire les consommations des bâtiments tertiaires par des rénovations ambitieuses
- OS1.4 : Sensibiliser les usagers des bâtiments tertiaires
- OS1.5 : Rénover et réduire l'éclairage public



Axe 2 : Déplacements routiers

- OS2.1 : Se déplacer moins - Mieux connaître et mieux planifier la mobilité
- OS2.2 : Se déplacer mieux - Usages partagés de la voiture - Formation / Sensibilisation
- OS2.3 : Se déplacer autrement - Modes actifs - Transports en commun innovants et performants - Intermodalité
- OS2.4 : Se déplacer solidaire - Mobilité inclusive

Axe 3 : Entreprises et Agriculture



- OS3.1 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire
- OS3.2 : Encourager les entreprises du territoire à mener des démarches globales de management de l'énergie
- OS3.3 : Favoriser l'innovation dans les transports logistiques des marchandises et les déplacements du personnel des entreprises du territoire



- OS3.4 : Sensibiliser les agriculteurs aux impacts des changements climatiques sur leur exploitation et les informer des nombreux rôles qu'ils peuvent jouer dans la dynamique de transition énergétique
- OS3.5 : Améliorer l'efficacité des exploitations agricoles - réduire les consommations d'énergie et d'eau
- OS3.6 : Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et la diversification de leurs activités, afin d'avoir des exploitations agricoles plus résilientes (réduction des GES - augmentation de la séquestration carbone)



Axe 4 : Gestion des déchets

- OS4.1 : Réduire le volume de déchets
- OS4.2 : Faciliter le tri des particuliers
- OS4.3 : Améliorer la collecte et le traitement des déchets en se dotant d'outils modernes et d'envergure



Axe 5 : Énergies renouvelables

- OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre
- OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace
- OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales
- OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du territoire
- OS5.5 : Créer des sources de revenus supplémentaires pour le territoire
- OS5.6 : Être attentif à la concertation et à la communication autour des projets de manière à favoriser leur acceptation et leur intégration
- OS5.7 : Être attentif aux zones retenues et au matériel choisi de manière à réduire l'impact environnemental des projets



Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques

- OST1.1 : Mieux connaître les phénomènes et leurs conséquences
- OST1.2 : Prendre en compte les changements climatiques dans les aménagements - PLUI-H et Trame Verte et Bleue comme outils d'adaptation



Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

- OST2.1 : Poursuivre la diffusion des données sur la qualité de l'air - Communiquer et informer la population des risques sur la santé
- OST2.2 : Réduire les sources de pollutions atmosphériques toutes origines confondues, en associant l'ensemble des acteurs du territoire
- OST2.3 : Prévenir l'exposition des personnes aux pollutions atmosphériques par les aménagements

Les objectifs chiffrés

La CdC du Pays de Falaise retient les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, avec une ambition de 39 % du taux de couverture des besoins énergétiques, par de énergies renouvelables :

Réduction de 40 % des émissions de GES, par rapport à 1990, atteindre 161 845 téq.CO₂ en 2030, **soit une réduction de 58 964 téq.CO₂**

Réduction de 30 % de la consommation primaire d'énergie fossile par rapport à 2012, soit

Réduire de 113 GWh la consommation primaire d'énergie fossile (par rapport à 2012), soit atteindre un maximum de 270 GWh/an d'énergie fossile en 2030

Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale, tous secteurs confondus, par rapport à 2012, soit

Réduire de 113 GWh la consommation énergétique finale, tous secteurs confondus (par rapport à 2012), soit atteindre une consommation de 458 GWh/an en 2030

Réduction de 20 % (au lieu de 28%) de la consommation énergétique finale des bâtiments, par rapport à 2012, soit

Réduire de 61 GWh la consommation des bâtiments (par rapport à 2012), soit atteindre une consommation de 236 GWh/an dans les bâtiments en 2030

Réduction de 20 % de la consommation des logements (rénover 500 000 logements par an au niveau national TECV) par rapport à 2012, soit

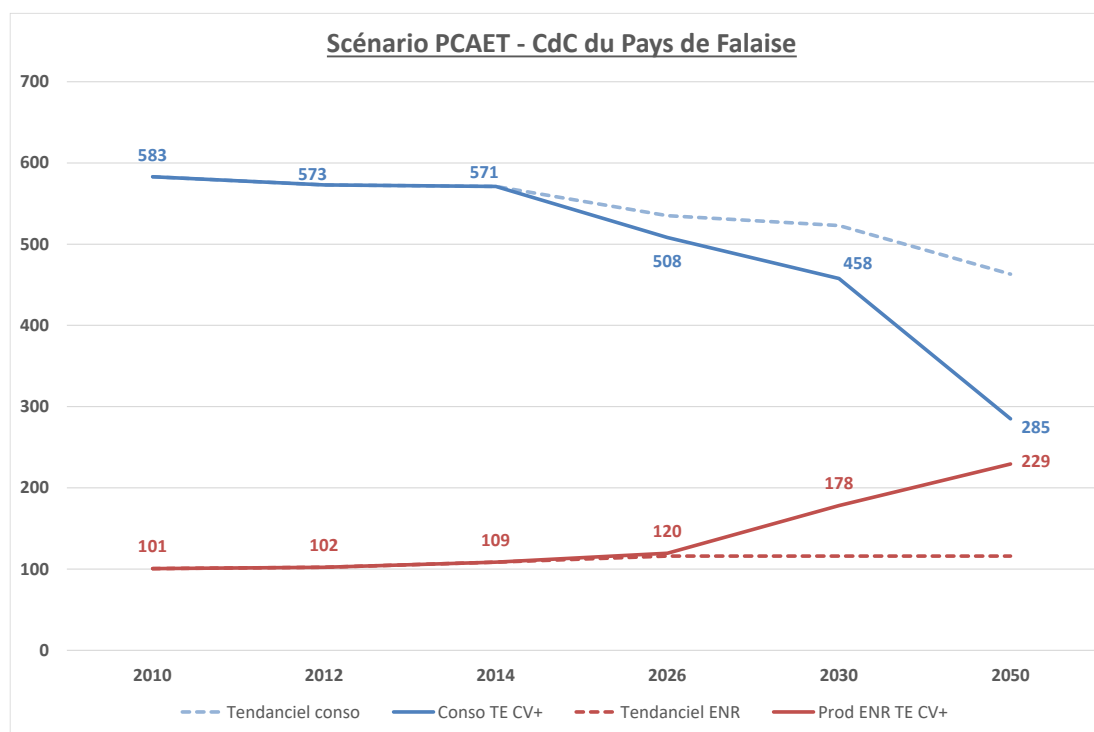
Réduire de 44 GWh la consommation des logements (par rapport à 2012), soit atteindre une consommation de 174 GWh/an dans les logements en 2030

Porter à 39 % (au lieu de 33% au moins) la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique, soit

Augmenter de 69 GWh la production d'énergies renouvelables (par rapport à 2016), soit atteindre une production totale de 178 GWh/an en 2030

Les évolutions quantifiables

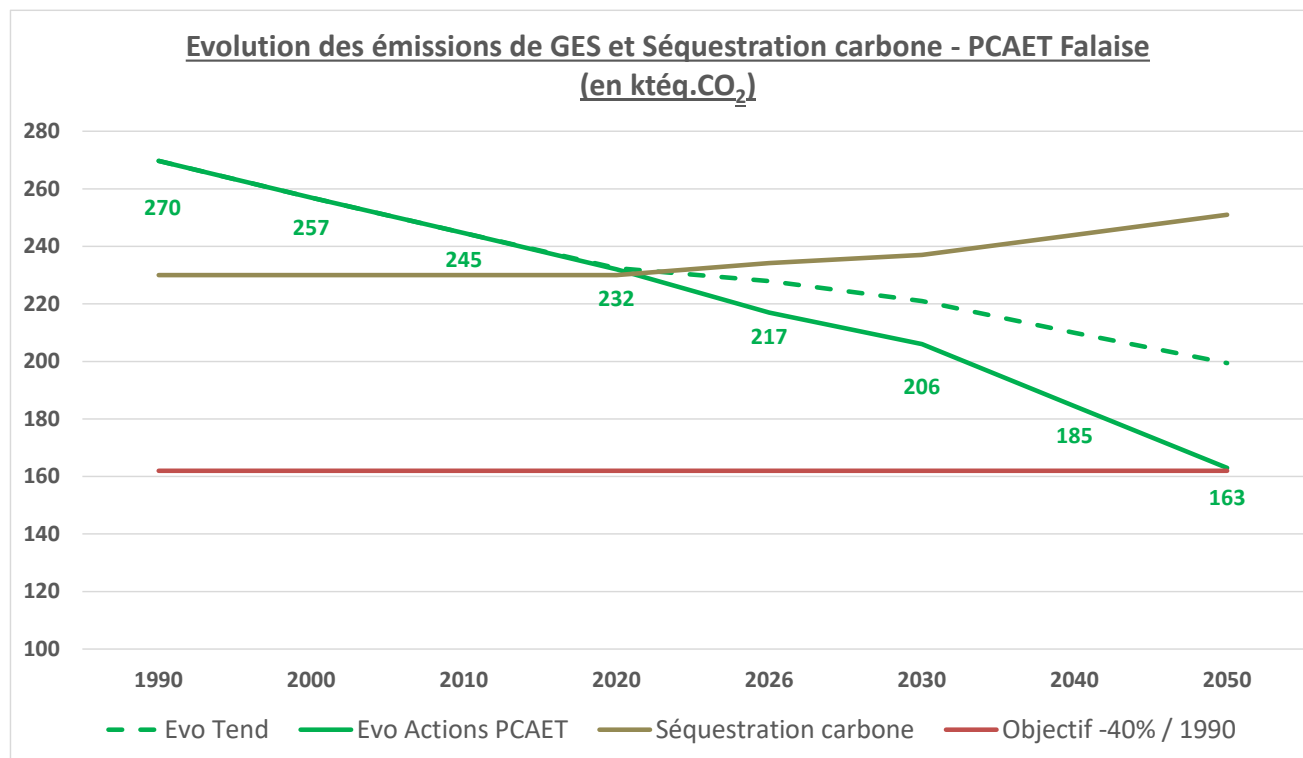
Les évolutions prévisibles, selon les chiffres connus, actuels, passés et les estimations liées à la mise en œuvre du plan d'action, par rapport aux évolutions tendancielle sont donc les suivantes :



Le graphique ci-dessus représente, jusqu'en 2050, l'évolution des **consommations d'énergie tous secteurs confondus**, ainsi que l'évolution de la **production d'énergies renouvelables toutes filières confondues**, attendues grâce à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions PCAET. Les courbes en pointillées suivent l'évolution tendancielle.

La mise en œuvre du programme d'action 2030 permettra d'atteindre les objectifs de la Loi TE CV, voire de les dépasser pour ce qui concerne la production d'ENR. La projection de ce plan jusqu'en 2050 permettrait de réduire de 50 % les consommations énergétiques du territoire et de couvrir 80 % des besoins par des énergies renouvelables.

Concernant les **émissions de GES**, en considérant l'évolution tendancielle des émissions de GES du territoire (-5% par tranche de 10 ans), les réductions d'émissions de GES réalisées grâce aux actions du plan d'action chiffrables, ainsi que la quantité de carbone stockée dans les différents puits identifiés dans le diagnostic (forêt, haies, matériaux bois), le territoire de la CdC du Pays de Falaise **atteint la neutralité carbone dès aujourd'hui**, à l'avenir, le territoire aura un bilan positif (excédentaire). **De plus, l'objectif de réduire de 40 % les émissions de GES du territoire par rapport à 1990 sera atteint en 2050.**



Le programme d'actions

La stratégie a permis de définir le canevas du programme d'action du PCAET (grands axes, objectifs stratégiques et chiffrés). Le programme d'action a ensuite été alimenté par plusieurs travaux menés par les élus et avec les acteurs du territoire :

- Les actions de transition énergétique **déjà menées et envisagées** par la collectivité (notamment dans le cadre de la mise en place du **label Cit'ergie**),
- Les **volontés des élus** sur les différentes thématiques,
- Les **3 ateliers de concertation*** spécifiques au territoire du Pays de Falaise menés en novembre 2018 avec : le grand public, les entreprises et les agriculteurs du territoire,
- Le **séminaire** animé par le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole en décembre 2018*
- **L'atelier sur la vulnérabilité** du territoire organisé par Caen Normandie métropole en juin 2019*
- Les **nombreux échanges** avec l' élu référent PCAET, le comité de suivi PCAET et les élus du Bureau et du Conseil Communautaire, ainsi qu'avec les services techniques de la CdC.

Un travail technique a ensuite été mené pour définir précisément les actions du programme et pour chacune d'elles : les étapes d'élaboration, le maître d'ouvrage envisagé, les partenaires et les financements pouvant être mobilisés, les indicateurs de suivi et d'évaluation, les objectifs poursuivis à échéance 2026 et 2030, ainsi qu'une hiérarchisation de ces actions et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

* Voir déroulés, présentations et comptes-rendus dans le cahier de la concertation

Les grandes lignes du programme d'actions

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Dans l'Axe 1 du plan d'action sont regroupées les mesures permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES, à la fois des bâtiments et de l'éclairage publics (exemplarité de la collectivité) et des bâtiments privés (logements, bureaux). Les actions de l'Axe 1 permettent, pour le patrimoine public (bâtiment et éclairage), d'identifier les travaux de rénovation énergétique prioritaires, afin de planifier leur mise en œuvre sur plusieurs années. Pour le bâti privé, il s'agit de mettre en place plusieurs actions d'informations, de conseil et d'accompagnement des particuliers dans la prise de conscience et la mise en œuvre de travaux de rénovation de leur logement, afin d'augmenter le nombre de mise en chantier et d'améliorer la qualité des travaux menés (meilleures performances). Les seuls impacts négatifs potentiels des actions de cet axe concernent les phases de chantier, sources de bruit, de poussières et de production de déchets. Il sera donc nécessaire de bien préparer ces chantiers pour éviter les désagréments pour les occupants et le voisinage. L'utilisation de produits naturels, biosourcés et n'émettant pas de composés organiques volatils sera à encourager. Enfin, afin d'éviter le risque de déranger, voire de détruire des colonies de chiroptères pouvant être présents sous les toits, des actions de sensibilisation et l'intervention d'une association spécialisée seront menées en complément.

Rénovation énergétique du patrimoine public :

- **Une collectivité exemplaire, actions sur le patrimoine public (Cit'ergie) :**
- **Diagnostic énergie intercommunal** (avec le SDEC) et **schéma Directeur Immobilier,**
- **Audits énergétiques** sur les **15 bâtiments prioritaires,**
- **Programme pluriannuel d'investissement** pour la rénovation énergétique du bâti public,
- **Éclairage public,**
- **Suivi** des consommations.

Rénovation énergétique de l'habitat privé :

- **Opération de thermographie aérienne,**
- Décliner le PCAET dans le futur **PLUi-H** (Plan Local de l'Habitat),
- Permanence de **l'Espace Info Energie, puis de l'espace FAIRE à partir de janvier 2021,**
- Mise en œuvre d'une **ORT avec une OPAH sur tout le territoire et une OPAH-RU sur la ville de Falaise,**
- **Opération « Villes reconstruites »** pour lutter contre le problème des **logements vacants et de performance énergétique** des bâtiments de la Reconstruction (voire « Petites villes de demain »),
- **Action de sensibilisation/formation des agences immobilières, bancaires et des notaires** (travaux de rénovation énergétique sur les logements en mutation - programme Actimmo).

Axe 2 : Déplacements routiers

Les actions de l'Axe 2 concernent la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES et de polluants atmosphériques liées aux déplacements motorisés. Là encore, cet axe comprend un volet interne à la collectivité, pour une mobilité durable des agents et le verdissement de la flotte de véhicules. Et plus globalement, les mesures de l'axe 2 visent à réduire la dépendance des ménages à la voiture particulière par l'aménagement durable du territoire, la promotion des modes doux et des transports collectifs, ainsi que la mise en place de services locaux permettant d'optimiser l'usage de la voiture. Les impacts négatifs potentiels de la mise en œuvre de ces mesures sont l'imperméabilisation des sols lors d'aménagements de pistes cyclables ou de stationnement vélo, ainsi que la production de déchets électroniques liée au développement des véhicules électriques (voiture et vélos).

Une collectivité exemplaire - Mobilité des agents (Cit'ergie) :

- **Plan de Déplacement d'Administration** (CdC et Communes),
- Achats de **vélos à assistance électrique** et de véhicules moins émissifs,
- Organisation de **stages d'éco-conduite** (agents et entreprises),
- Intégrer les principes de **mobilité durable** dans le futur **PLUI**,

Actions de services à la population :

- **Service d'auto-partage** (agents, entreprises, touristes et particuliers),
- **Développer la pratique du vélo de manière globale :**
 - Améliorer le **réseau de pistes cyclables** et développer les **stationnements** (suite élaboration du schéma cyclable),
 - Renforcer **l'information, la sensibilisation et la formation**,
 - Acheter **15 vélos électriques** (location courte et moyenne durée),
- **Favoriser les transports en commun** optimiser et développer la ligne express Falaise-Caen.

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

L'Axe 3 tourné vers les acteurs économiques du territoire du Pays de Falaise, regroupe des mesures ayant pour objectif de réduire les consommations d'énergie, notamment fossiles, ainsi que les émissions de GES et de polluants atmosphériques des entreprises et agriculteurs du territoire. La CdC du Pays de Falaise souhaite encourager et soutenir les actions menées par les acteurs économiques de son territoire et faire du Pays de Falaise un territoire d'exemple et d'expérimentation, en particulier dans la production d'hydrogène locale et renouvelable. Cet axe n'a pas d'impact négatif.

- Poursuivre la démarche **d'écologie industrielle et territoriale**,
- Mener une opération collective « **TPE & PME gagnantes sur tous les coûts** » avec les entreprises du territoire,
- Accompagner un **groupe d'agriculteurs volontaires dans la transition énergétique** en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la CUMA,
- Faire du Pays de Falaise un **territoire d'expérimentation de production d'hydrogène locale et renouvelable**,
- Organiser un **groupement d'achat de véhicules propres**.

Axe 4 : Déchets

La CdC du Pays de Falaise est compétente en matière de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers. Elle souhaite, grâce aux actions de l'Axe 4, se doter d'outils performants permettant d'exercer cette compétence de manière exemplaire. Notamment une ressourcerie, un pôle environnemental et un grand centre de tri public. Ces équipements sont susceptibles d'engendrer des impacts négatifs sur les paysages, ainsi que des nuisances sonores et des poussières à la fois en phase de chantier, mais également lors de leur exploitation. L'emplacement de ces équipements, la conception et l'intégration paysagère de ces projets seront donc primordiaux.

- **Réduire** le volume de déchets (**ressourcerie**, sensibilisation des habitants et des scolaires, vente de composteurs individuels...),
- **Faciliter le tri** des particuliers (passage au monoflux, extension des consignes de tri des produits plastiques, densification des colonnes de tri...),
- Créer un **pôle environnemental** (déchetterie moderne plus sécurisée et acceptant tous les matériaux valorisables...),
- Réflexion sur la création d'un **grand centre de tri public** commun aux 3 départements de l'ancienne Basse-Normandie.

Axe 5 : Energies renouvelables

La CdC du Pays de Falaise possède des potentiels de développement d'énergies renouvelables importants et variés. Les élus souhaitent valoriser les différentes filières de production d'ENR, une seule ne suffisant pas à atteindre les objectifs fixés. Le bois énergie est la première énergie renouvelable de ce territoire à dominante rurale. Il existe encore des potentiels d'exploitation du bois sur le territoire, cependant les élus seront vigilants et travaillent d'ores et déjà à la structuration d'une filière bois-énergie locale et durable, ne portant pas atteinte à la ressource, à la biodiversité, aux paysages et à la pollution de l'air. Des projets éolien, méthanisation et solaires sont déjà en cours sur le territoire et permettent d'estimer que la production d'ENR du Pays de Falaise pourra certainement dépasser les objectifs fixés par la loi énergie climat. Ces différents projets peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement variés, paysage, bruit, production de déchets, trafic routier supplémentaire, poussière, odeurs..., mais la collectivité est associée à ces projets afin d'en assurer la qualité environnementale et la transparence. De plus, ces projets sont soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnementale.

- **Bois énergie** : Poursuivre le développement du bois-énergie individuel (avec une amélioration de la performance des systèmes de combustion) et collectif, Mettre en place une **filière bois-énergie** locale et durable avec les agriculteurs du territoire et renforcer les débouchés (nouvelles chaufferies bois),
- **Eolien** : Accompagner l'éolien sur le territoire et renforcer la **participation des acteurs locaux** (agriculteurs, habitants...) afin d'augmenter les **retombées économiques locales**, étudier la mise en place **d'unité de stockage**
- **Méthanisation** : Accompagner les projets de **méthanisation agricole** sur le territoire et en initier d'autres,
- **Solaire** : Accompagner les **projets de centrales solaires** et initier d'autres projets ; Vérifier les possibilités de raccordement pour les **bâtiments agricoles** ; Mettre en place le **cadastre solaire** (sensibiliser les particuliers, les agriculteurs, les collectivités et les entreprises au solaire + rubrique « Halte aux idées reçues »).
- **Géothermie** : Poursuivre le développement des PAC dans la construction neuve

Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques

Cet axe transversal constitue le travail de base de la future stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la CdC du Pays de Falaise, qui nécessite d'avoir plus de connaissances scientifiques sur les évolutions du climat local et leurs conséquences sur le territoire et ses activités. Cependant, la collectivité utilise déjà plusieurs leviers d'adaptation que sont l'aménagement durable du territoire, via le futur PLU-I, ainsi que la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue qui offre de nombreuses solutions fondées sur la nature. Cet axe ne comporte donc aucune action ayant des impacts négatifs sur l'environnement.

- **Améliorer la connaissance sur les évolutions climatiques prévisibles** sur le territoire du Pays de Falaise (accompagner des travaux de recherche sur les évolutions et leurs impacts)
- Prendre en compte les changements climatiques dans le futur **PLUI-H**
- Mettre en œuvre la **Trame Verte et Bleue** dans le PLUI-H et les projets d'aménagement, préserver, reconstituer et valoriser le bocage

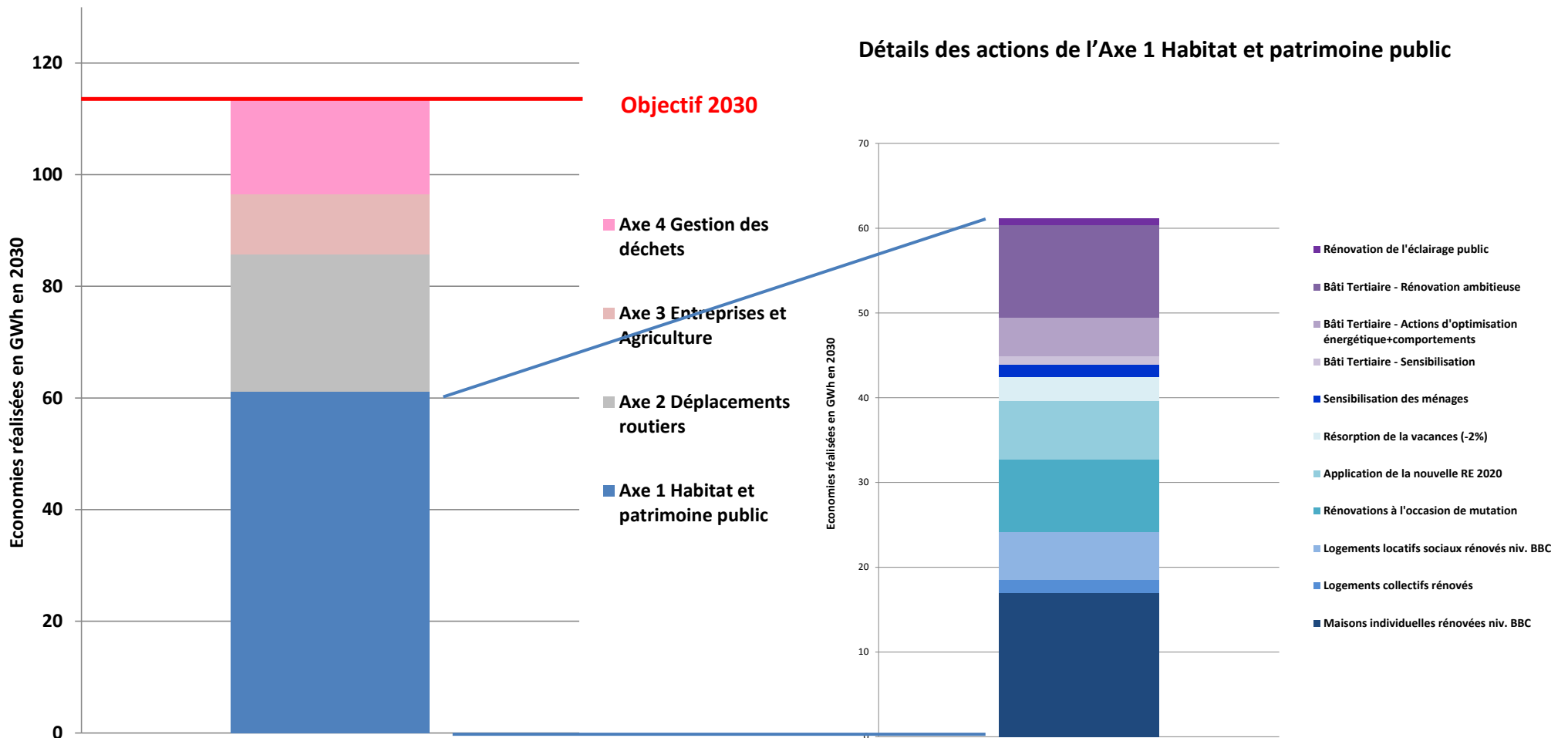
Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Le second axe transversal, qui concerne la protection de la population de la pollution de l'air n'a aucun impact négatif sur l'environnement car il concerne la mise en œuvre de mesures permettant de sensibiliser les particuliers à l'usage de produits polluants, d'accompagner les acteurs économiques du territoire dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques (en lien avec l'axe 3) et de prendre en compte ce facteur « Air » dans les aménagements afin d'éloigner les sources, des populations sensibles, ainsi que d'utiliser la végétalisation des espaces urbains, pour purifier l'air.

- Poursuivre **l'information de la population**, communiquer sur les risques sanitaires liés à l'usage de certains produits
- **Réduire les émissions de polluants atmosphériques** dans l'ensemble des secteurs d'activités (industrie, artisanat et agriculture)
- Prendre en compte la pollution atmosphérique dans les **aménagements** (éloigner les personnes sensibles, des sources potentiels)
- Utiliser la végétation et favoriser la végétalisation pour limiter la dispersion et favoriser la purification de l'air en milieu urbain et dans les constructions

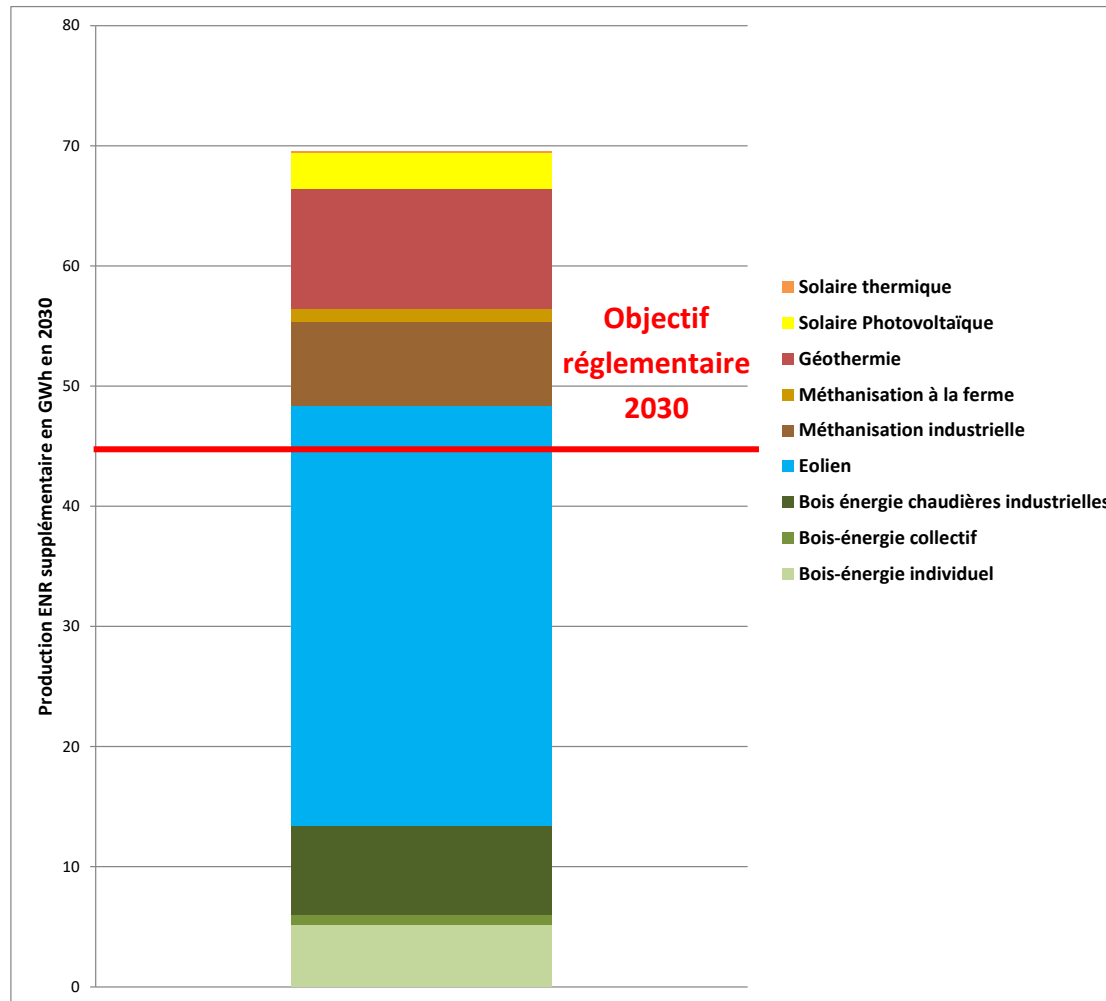
Synthèse des économies d'énergies prévues au plan d'action d'ici 2030

Les mesures prévues, à échéance 2030, dans le programme d'action du PCAET du Pays de Falaise permettent d'atteindre les exigences réglementaires, soit une réduction de 20 % des consommations d'énergie tous secteurs confondus.



Synthèse des productions d'énergies renouvelables prévues au plan d'action

Les mesures prévues, à échéance 2030, dans le programme d'action du PCAET du Pays de Falaise permettent de dépasser les exigences réglementaires.



Celles-ci envisagent d'atteindre un taux de couverture des besoins de 39 %, en utilisant raisonnablement l'ensemble des ressources mobilisables sur le territoire.

L'évaluation environnementale stratégique

Globalement, et c'est son but, le PCAET de la CdC du Pays de Falaise aura des **effets positifs, voire très positifs** sur la population et l'environnement, en induisant une réduction importante des consommations d'énergies, notamment fossiles et donc des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques induits. Les mesures du plan d'action du PCAET permettront à la collectivité et aux acteurs du territoire de lutter et de s'adapter aux changements climatiques, de préserver la biodiversité et la santé des populations.

En effet, les **Axes 3 (Entreprises et Agriculture), T1 (Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques) et T2 (Protéger la population de la pollution de l'air)** ne présentent aucun impact négatif sur l'environnement. Ils concernent des actions d'études, de connaissances, des mesures prises par les entreprises et les agriculteurs pour réduire les consommations d'énergies, les émissions de GES et de polluants atmosphériques, ce qui n'aura que des impacts positifs sur le climat et la qualité de l'air.

Au niveau de l'**Axe 1 (Habitat et patrimoine public)**, les principaux impacts négatifs concernent les chantiers de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés. Cependant, les impacts liés aux phases de chantier auront des incidences faibles et ils seront provisoires. L'autre impact négatif possible, lors des travaux de rénovation énergétique, qui peut être plus dommageable et irréversible, concerne le dérangement, voire la destruction de colonies et/ou de gîtes de chiroptères. Il s'agit donc de communiquer très largement, en amont des projets, sur la possibilité de trouver des individus ou des colonies dans les endroits où les travaux seront menés, afin de les identifier et de les protéger.

Pour l'**Axe 2 (Déplacements routiers)** l'impact négatif le plus remarquable, mais qui reste relativement restreint à de petites portions de territoire, est l'imperméabilisation des sols, potentiellement nécessaire pour aménager des chemins ou des pistes piéton-cycle, ainsi que des stationnements. Cet impact peut être facilement évité en utilisant les surfaces déjà artificialisées ou en utilisant des matériaux drainants.

Les **Axes 4 (Gestion des déchets) et 5 (Énergies renouvelables)** sont les deux axes qui présentent les impacts négatifs potentiels les plus importants. Car ceux-ci sont liés à l'implantation d'équipements importants (pôle environnemental, centre de tri) ou d'installations de production d'énergie renouvelable de grande envergure (parc éolien, unité de méthanisation, centrale solaire au sol). Ces impacts négatifs potentiels touchent la biodiversité, le paysage, la population riveraine, le trafic routier supplémentaire. Des impacts seront possibles lors des chantiers, puis en phase d'exploitation, ils sont donc potentiellement plus persistants. Les mesures d'évitement de ces impacts négatifs concernent en grande partie le choix du lieu d'implantation et son éloignement par rapport aux populations riveraines. Il s'agit donc, très en amont de ces projets, de mener une réflexion approfondie sur ce lieu d'implantation et d'associer largement la population à la définition de ces projets. Par ailleurs, ces installations seront soumises à la réglementation, notamment sur les Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement, elles feront donc l'objet d'une étude d'impact environnementale qui permettra, en amont du projet, de définir précisément les mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts négatifs potentiels.

A contrario, la mise en œuvre du programme d'action du PCAET entrainera une prise en compte, par les élus et les acteurs du territoire, de l'importance de lutter, d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques pour réduire ses effets négatifs sur les populations et l'environnement.

En effet, le plan qui sera mené par la Communauté de Communes du Pays de Falaise et les acteurs du territoire, durant les 10 ans à venir, permettra de réduire fortement les impacts :

- **Économiques** : en créant de nouveaux emplois, de nouveaux débouchés, en préservant les ressources, en pérennisant les activités agricoles...
- **Sociaux** : en garantissant la santé, le confort et le bien-être des habitants, en réduisant la précarité énergétique des ménages, en augmentant l'implication citoyenne dans les projets du territoire...
- **Environnementaux** : en préservant les ressources en eau, la biodiversité, les sols, en verdissant les zones aménagées, en maintenant et en développant les boisements et le bocage...

Par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes du Pays de Falaise entend donc mener une **réelle politique globale de développement durable**.